



Bulletin d'adhésion 2018/2019

échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs								150	157	168	183
PE & Psy EN		142	145	151	157	167	177	190	202	217	233
PE & Psy EN HC	181	200	214	228	247	262	277				
PE & Psy EN cl. ex.	242	255	268	287	310	320	340				
PEGC						147	153	162	170	180	190
PEGC HC					216	232					
PEGC cl. exc.		234	247	263	278						
PE Stagiaire : 80€											
Retraité-es Pension	< 1500€ : 110€		<2000€ : 138€				>2000€ : 158€				
AVS, EVS, AESH : 40€											
Etudiant-e, Disponibilité, Congé : 40€											

Montant de la cotisation Euros

par chèque (s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais

par prélèvements en fois (maxi 8 prélèvements) ⇨ **remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE.**

Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part. A chaque rentrée scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.

Crédit d'impôts

En 2020, vous pourrez déduire 66% de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu de 2019. Si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous sera remboursé par l'administration fiscale.

NOM.....

NOM de jeune fille.....

Prénom.....

Date de naissance..... Sexe : M F

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

E-mail.....

Tél.....

Établissement scolaire de rattachement :.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

- Adj. Mat. Adj. Elém.
- Adj. SEGPA/EREA Adj. Spé.
- Dir.....classes Dir. Spé
- EMF CPC/CPAIEN
- BD BD FC
- décharge de dir. TRS
- AVS / EVS Retraité-e
- autres cas (*préciser*).....

Travaillez-vous à temps partiel?

non oui quotité%

Temps partiel : Appliquez la formule :

cotisation temps plein x quotité

Vous êtes :

à titre déf. à titre pro.

Congé formation

Disponibilité CLD/CLM

Congé parental

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp-FSU Pas de Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU Pas de Calais.

Le..... Signature.....

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, **joindre un RIB ou RICE**, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244

Nom : **SNU IPP 62**

Adresse : 16 rue Aristide Briand

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Pays : **FRANCE**

IBAN (*)

BIC (*)

Le (*)

A (*)

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.